



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 22 juillet 2017, à 9h30 au 349 chemin Val-des-Lacs, à laquelle étaient présents monsieur Jean François Delisle, maire, les conseillers Nicola Ranieri, Charles Auguste Côté, Jean-Philippe Martin, , Marc Gravel, Sylvain Gauthier et Jacques Hebert. La secrétaire-trésorière par interim, madame Véronique Cronier.

1.2 Communication

1.2.1 Correspondances

1.2.1.1 Municipalité alliée contre la violence conjugale

207-07-2017

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de proclamer Val-des-Lacs municipalité alliée contre la violence conjugale.

Certifiée conforme
Le 27 juillet 2017

Véronique Cronier
Secrétaire-trésorière par interim